



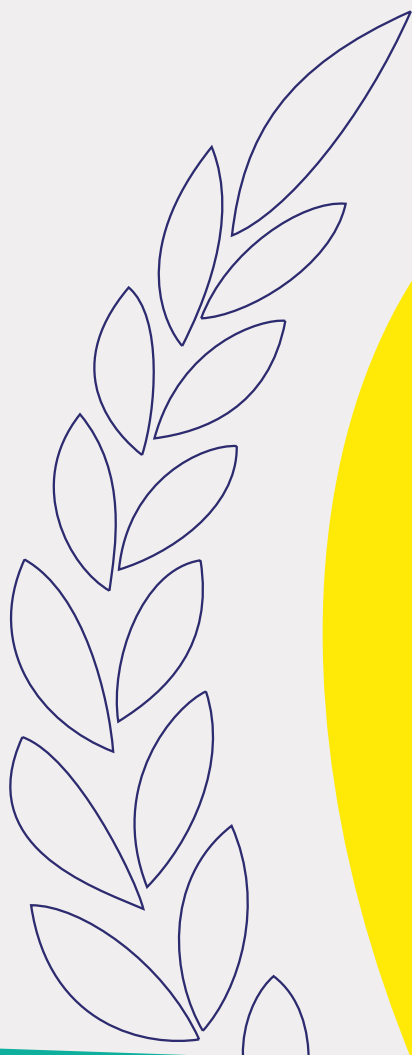
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

Liberté
Égalité
Fraternité

pHARe Programme de lutte contre
le harcèlement à l'école

13^e ÉDITION DU PRIX **NON AU HARCÈLEMENT**

Tout savoir sur le concours 2025-2026



Le prix Non au harcèlement est organisé par le ministère de l'Éducation nationale avec le soutien de la MAE.

Il a pour objectif de donner la parole aux élèves pour qu'ils s'expriment collectivement sur le harcèlement à l'école **à travers la création d'une affiche ou d'une vidéo** ; celle-ci servant de support de prévention dans leur établissement.



GRANDIR
AVEC ASSURANCE

3 BONNES RAISONS DE CONCOURIR

1

PRÉVENIR LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE

en permettant aux élèves
de **comprendre** ses mécanismes
et ses conséquences

2

ENGAGER UN TRAVAIL COOPÉRATIF

en **mobilisant** les élèves et les
personnels sur une production
collective

3

ENRICHIR LE PARCOURS CITOYEN

des élèves en leur **faisant
prendre conscience** de leurs
droits, de leurs devoirs
et de leurs responsabilités



Le prix Non au harcèlement est l'un
des trois temps forts du dispositif Phare.
La participation est prise en compte
dans la **LABELLISATION PHARE**.



COMMENT ÇA MARCHE ?

UN JURY ACADÉMIQUE

- Il remet un **prix « coup de cœur académique »** valorisé par la MAE
- Il sélectionne les lauréats pour la phase nationale

UN JURY NATIONAL

Il remet plusieurs prix valorisés par la MAE, parmi lesquels :

- **Meilleure affiche de lutte contre le harcèlement** (niveaux école, collège, lycée et inter-degrés)
- **Meilleure vidéo de lutte contre le harcèlement** (niveaux école, collège, lycée et inter-degrés)
- **Prix spécial « prévention du harcèlement sexiste et sexuel »**, affiche et vidéo, toutes classes confondues
- **Prix spécial « prévention du cyberharcèlement »**, affiche et vidéo, toutes classes confondues
- **Prix spécial « inclusion »**, affiche et vidéo, toutes classes confondues, pour travailler sur les faits de harcèlement dont sont victimes des élèves à besoins éducatifs particuliers.

UN JURY DE PROFESSIONNELS DE LA COMMUNICATION

Il remet un prix, valorisé par la MAE, à la vidéo de son choix, qui inspirera la prochaine campagne nationale de sensibilisation.

UN JURY DES ÉCOLIERS ET UN JURY D'ÉLÈVES AMBASSADEURS

Ils voteront pour la meilleure affiche et la meilleure vidéo du 1^{er} et du 2^d degré. Ces prix sont valorisés par la MAE.



**Les primes sont destinées à FINANCER
LE PROJET DE PRÉVENTION de l'école
ou de l'établissement.**

QUI PEUT CONCOURIR ?

Les élèves DU CP À LA TERMINALE des écoles et établissements publics et privés sous contrat :

- écoles élémentaires ;
- collèges ;
- lycées.

EN PARTENARIAT avec des écoles ou établissements, les élèves :

- inscrits dans le cadre des accueils de loisirs associés à l'école ;
- inscrits dans des structures d'animation avec ou sans hébergement ;
- élus dans les conseils des enfants ou des jeunes mis en place par les collectivités ;
- inscrits dans des unités d'enseignement en milieu hospitalier et/ou autres structures équivalentes ;
- inscrits en lycée agricole.

**Date limite de dépôt des productions :
VENDREDI 30 JANVIER 2026**



**Règlement du concours
et modalités de participation
consultables sur :**

**[eduscol.education.fr/3544/
prix-non-au-harcelement](https://eduscol.education.fr/3544/prix-non-au-harcelement)**

NON AU HARCÈLEMENT

education.gouv.fr/non-au-harcelement